

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 33

présenté par
M. Tetart

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 74 par les mots :

« en l'absence de relevé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.